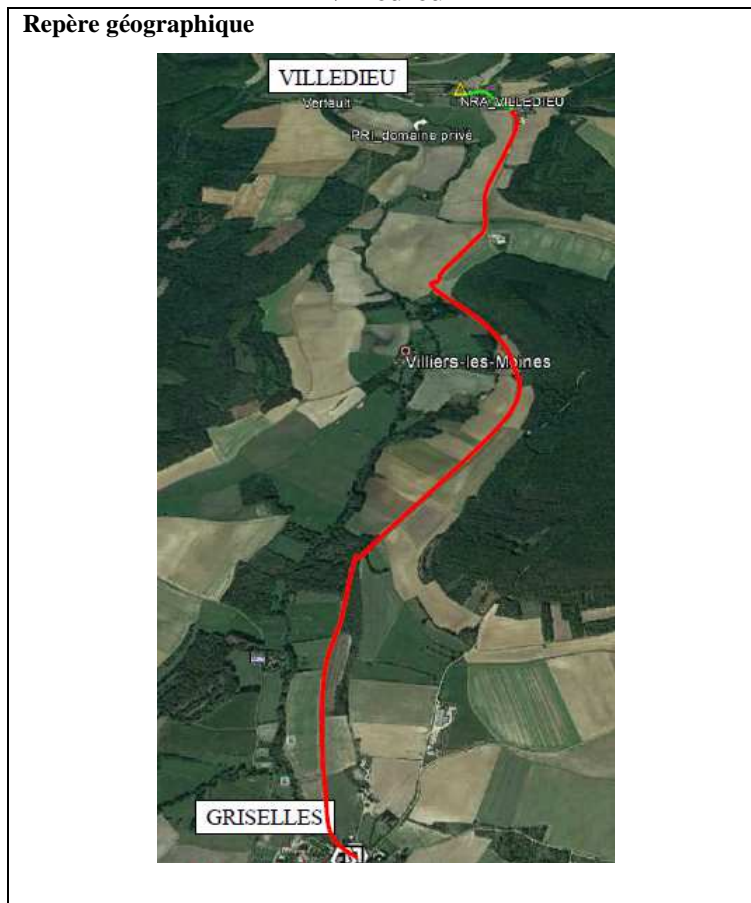


**PUBLICATION dans le cadre de l'Article L.49
du Code des Postes et des Communications Électroniques**

**Création d'une artère optique entre les communes de Griselles et
Villedieu**



1. Contacts

Maître d'ouvrage :

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Pôle Aménagement et Développement des Territoires
Mission Aménagement numérique
1, rue Joseph Tissot
B.P. 1601 – 21035 Dijon Cedex

Chargé d'affaires Mission Aménagement numérique :

M. Marco BERTI	Tel : 03 80 63 25 11	Mobile : 06 15 85 29 00
	e-courriel : marco.berth@cotedor.fr	

Synoptique de la branche optique

Travaux à réaliser (pose de 3
fourreaux PEHD Ø32-40 par CD 21
hors agglomération sur une distance
d'environ 5 525 mètres linéaires) –
tracé en rouge

